

VILLE
DE
PAMIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS MUNICIPALES**

N° : 23-012

**Mise à disposition
d'un mur – peinture
murale**

12 rue Emile Gaillard

**Monsieur Didier
DELPONT**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à sa Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé,

DECIDE :

Article 1er : Le propriétaire met à disposition de la ville de Pamiers un mur de clôture, sur la propriété sise 12 rue Emile Gaillard à Pamiers (09100), cadastré section I numéro 870 afin d'y réaliser une peinture murale.

Article 2 : La convention est consentie à compter de la date de signature de la convention, le 09.02.2023, pour une durée de dix (10) ans.

Article 3 : La présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 9 février 2023.

Pour extrait conforme au Registre.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Xavier FAURE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
après transmission en Préfecture le
après publication le